

et d'entreprendre des programmes de commercialisation efficaces. Il permet aux fabricants de médicaments non protégés par une marque déposée d'accroître leur aptitude à produire et à vendre des médicaments d'ordonnance à des prix plus bas et plus concurrentiels grâce à la réorganisation de leurs systèmes de fabrication et de commercialisation. Le programme aide tout particulièrement les petits fabricants de médicaments. Des prêts directs sont offerts à des taux d'intérêt commerciaux afin de fournir le capital nécessaire à la mise à exécution des projets approuvés de développement de l'industrie pharmaceutique.

**Programme pour l'accroissement de la productivité (PEP).** Le PEP offre une subvention d'un montant déterminé pouvant aller jusqu'à \$50,000 pour acquitter la moitié du coût des études de faisabilité sur l'utilisation et l'application de techniques innovatrices devant permettre d'abaisser considérablement les coûts unitaires de production dans les industries manufacturières et de transformation du Canada.

Pour pouvoir demander une subvention, une entreprise doit être en train de développer, avec des chances raisonnables de succès, une application quelconque d'une technologie existante au niveau de la production par opposition au niveau de la recherche. Si l'on ne peut obtenir de plus amples données sur le gain escompté du point de vue de la productivité sans investir de nouvelles ressources financières dans une étude de faisabilité plus approfondie, et si en l'absence de ces ressources l'étude doit être abandonnée, alors le PEP peut fournir une aide financière. Par contre, le programme n'est pas censé fournir d'aide pour des travaux qui seraient vraisemblablement effectués de toute façon.

Si dans le cadre de cette étude il faut faire une analyse du marché, le coût de celle-ci ne doit pas dépasser 25% du coût global approuvé.

**Programme d'expansion des exportations.** Le but de ce programme est de stimuler de façon permanente, grâce à des subventions, l'exportation de biens et de services canadiens. C'est ainsi qu'une société canadienne peut obtenir des subventions remboursables pour acquitter des dépenses approuvées qui autrement auraient entravé ses efforts en vue d'acquérir une part du marché. Ce programme se divise en quatre sections principales d'après les régions, les produits et les techniques de commercialisation en cause.

La Section A, stimulants à la participation à des projets d'investissement à l'étranger, est applicable n'importe où à l'extérieur du Canada. L'expression «projet d'investissement» décrit ici les installations, systèmes et autres entreprises exigeant des services spécialisés, des produits technogéniques et d'autres biens d'équipement. La Section B, détermination des marchés et ajustement de la commercialisation, met l'accent sur les produits manufacturés mais son utilisation peut être plus étendue. Elle est applicable n'importe où à l'extérieur du Canada et de la partie continentale des États-Unis. La Section C, participation aux foires commerciales à l'étranger, n'est aucunement limitée quant aux marchés, produits ou services. Elle est applicable n'importe où à l'extérieur du Canada mais les participants exposant dans les pavillons canadiens à la même foire à l'étranger ne sont pas admissibles. La Section D, accueil des acheteurs étrangers, ne fait pas non plus de restrictions quant aux marchés, produits ou services. Une société peut inviter des acheteurs de n'importe quel pays, sauf du Canada et de la partie continentale des États-Unis, à venir examiner les produits et la production au Canada.

La contribution du ministère représente ordinairement 50% des frais admissibles. Si la société qui bénéficie d'une aide réussit à conclure le marché souhaité, elle doit rembourser le montant reçu. Dans le cas contraire, le remboursement n'est pas exigé.

**Programme des projets de promotion.** Le programme des foires et missions commerciales a été créé pour promouvoir l'exportation de produits et services canadiens. Il s'agit d'une initiative fédérale à laquelle l'industrie canadienne est invitée à participer. Le programme consiste en un certain nombre d'activités de promotion destinées à répondre à des exigences particulières et comprend notamment: les foires commerciales à l'étranger verticales et horizontales; les missions à destination et en provenance du Canada; la promotion en magasin; les expositions itinérantes d'échantillons; le programme d'accueil des délégués commerciaux et des acheteurs; le programme de formation axé sur les exportations; et, dans le cadre des programmes d'expansion des exportations, les stimulants en vue de la participation aux foires commerciales à l'étranger et de la venue d'acheteurs étrangers.

**Programme d'aide à la création de modes (FDAP).** L'objectif principal de ce programme est d'améliorer la position concurrentielle des industries canadiennes du vêtement, du textile, du cuir et de la chaussure au niveau international en stimulant la créativité des dessinateurs de